

FICHE DE PRE INSCRIPTION
STAGE DE FORMATION GENERALE BAFA
Du 23 au 31 octobre 2010

1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGIAIRE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :
.....

Tél : Portable :

Email :

Etudes en cours et niveau scolaire :
.....

Avez-vous déjà fréquenté un séjour de vacances du CGCV Oui Non

Si oui quels séjours (éléments vérifiés par l'association)
.....

2 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARENTS :

Grade, catégorie du parent exerçant au MEEDDM ou services conventionnés :
.....

Revenu fiscal de référence (revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses – ligne 25 de l'avis d'imposition) :

Nombre de parts fiscales (parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge) : (Éléments qui seront contrôlés ultérieurement)

3 – COMPETENCES ET MOTIVATIONS POUVANT INTERRESSER LE CHAMP DE L'ANIMATION ET L'ENCADREMENT DES MINEURS :

- Joindre une lettre de motivation
- Etablir un C.V annexé

Le fait de remplir cette fiche ne prévaut pas pour une inscription définitive

FICHE A RETOURNER, ACCOMPAGNEE DES DEUX DOCUMENTS MENTIONNES EN POINT 3

Par fax : 01.40.81.96.10

Par mail : sophie.masson@i-carre.net

A
Signature le,

CLOTURE DES PRE-INSCRIPTIONS POUR LE MERCREDI 31/03/2010

TARIFS BAFA 2010

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION		
	Tarif 1 Subvention séjour enfant déduite	Tarif 2 Subvention séjour enfant non déduite	Tarif 3 Subvention séjour enfant non déduite
Moins de 600 €	162,00 €	218,00 €	248,00 €
De 601 à 750 €	182,00 €	239,00 €	269,00 €
De 751 à 900 €	217,00 €	254,00 €	284,00 €
De 901 à 1 050 €	258,00 €	269,00 €	299,00 €
De 1 051 à 1 206 €	278,00 €	279,00 €	309,00 €
De 1 207 à 1 350 €	299,00 €	300,00 €	330,00 €
Plus de 1 350 €	323,00 €	325,00 €	355,00 €

Tarif 1 : Personnels du MEEDDM en fonction au MEEDDM (Administration Centrale, Services déconcentrés et techniques), dans les Directions départementales interministérielles (DDT/DDCS/DDCSPP/DDPP), au Ministère de la Culture et de la Communication (Écoles d'architecture et SDAP) et dans les Établissements publics associés suivant : ANAH ; ENPC ; ENTPE ; LCPC ; Lycées professionnels maritimes.
La subvention pour séjours d'enfants est déjà déduite des tarifs susvisés.

Tarif 2 : Personnels exerçant leur activité dans une entité ou un service conventionné avec le CGCV : Port Autonome de Rouen/Le Havre ; ENIM ; ADEME ; CSTB ; VNF ; IGN ; EPAD ; EPIDA ; Parcs nationaux ; Agence de l'Eau Artois – Picardie ; MGET ; Administration de l'Etat (convention SRIAS) des régions Ile de France, Centre, Bretagne ; Auvergne ; Basse et Haute Normandie (sous réserve d'accord pour les 4 dernières) ; Conseil Général de Savoie et de Saône et Loire. Personnels ne bénéficiant pas de la subvention pour séjours d'enfants versée par le MEEDDM. **Néanmoins, ces agents peuvent recevoir individuellement, et suivant leur quotient familial ou leur indice nouveau majoré, une subvention pour séjours d'enfants de leur établissement, administration ou collectivité (cette aide viendra diminuer le montant du séjour – à demander auprès du bureau personnel/salaires/action sociale)**

Tarif 3 : Personnels affectés dans les Etablissements publics associés du MEEDDM (sans convention avec le CGCV), Agents transférés dans les collectivités territoriales (ex agents Equipement) et personnels en fonction dans d'autres Administrations de l'Etat (sans convention SRIAS) et diverses positions administratives. Personnels ne bénéficiant pas de la subvention pour séjours d'enfants versée par le MEEDDM. **Néanmoins, ces agents peuvent recevoir individuellement, et suivant leur quotient familial ou leur indice nouveau majoré, une subvention pour séjours, d'enfants de leur établissement, collectivité ou administration (cette aide viendra diminuer le montant du séjour – à demander auprès du bureau du personnel/salaires/action sociale)**

Le tarif comprend :

- L'hébergement (8 nuits) ;
- La restauration (8 jours) ;
- La formation théorique (9 jours) ;
- Les matériels pédagogiques ;
- L'encadrement (5 titulaires BAFA) ;
- Le transport aller/retour gare (la plus proche de votre domicile) – PARIS (train) – avance des billets de train puis remboursement par le CGCV, sur présentation des justificatifs ;
- Le transfert Paris – Centre de vacances du MEEDDM (autocar grand tourisme).

Pour le voyage entre la gare la plus proche du domicile et Paris, il vous sera demandé de réserver vos billets suffisamment en amont afin d'obtenir les meilleures conditions tarifaires.

Dans ce cadre, si le jeune bénéficie d'une réduction (carte 12-25 ; carte enfant + ; famille nombreuse ; autre), il est invité à l'utiliser. Pour réduire encore le coût du voyage, les stagiaires peuvent acquérir des billets PREM'S.